

JOURNAL MUNICIPAL

## LE PACOMIEN







VOLUME 18 NO 04

**AVRIL 2013** 

### MOT DU MAIRE

Chers citoyens et citoyennes de Saint-Pacôme, le 22 avril 2013, le jour de la terre est l'événement environnemental le plus populaire au monde ce qui signifie qu'il faut continuer de prendre soin de notre planète. C'est le temps de changer nos habitudes et voici quelques exemples qui pourraient être bénéfiques à nous tous qui vivons dans une même communauté.

Encouragez les commerces d'ici au niveau alimentaire, l'achat des producteurs locaux et de la région pour diminuer les gaz à effet de serre. Acheter les produits du Québec fait aussi partie de la solution.

Si nous pensons construction, pensons bois, qui est une richesse dans la région. Essayons d'éliminer les produits à base de pétrole quand cela est possible. Encourageons nos commerces locaux et régionaux pour l'achat de nos matériaux.

Même si les citoyens de Saint-Pacôme font un bon usage de l'eau potable, pensons à un moyen, chacun chez nous, pour économiser l'eau que l'on traite. À titre d'exemple, une toilette avec un réservoir plus petit, un réservoir pour ramasser l'eau de pluie de la maison, un réducteur de débit pour la douche et bien d'autres petits gestes qui préserveront notre source d'eau potable.

Oui, nous le répétons souvent, la gestion des matières résiduelles laisse encore beaucoup à désirer. Nous vous demandons de penser aux 3RV (RÉDUIRE, RECYCLER, RÉUTILISER ET VALORISER).

Le printemps arrive et les écocentres vont ouvrir, profitez de l'occasion pour y envoyer toutes les matières qui peuvent être récupérées et qui pourraient se voir valoriser à nouveau.

Considérons notre réseau de santé et regardons dans notre entourage. Qui ne connait pas quelqu'un qui éprouve des problèmes de santé et qui semblait pourtant faire attention à cette dernière?

PROFITONS DE L'OCCASION POUR CHANGER NOS HABITUDES, POSONS DES PETITS GESTES QUI, JE LE SOUHAITE, POURRONT PROFITER À TOUS ET CHACUN AINSI QU'À NOTRE ENTOURAGE.

PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL LE MARDI 7 MAI 2013 À 20H00

#### À LIRE CE MOIS-CI :

Message du maire	1
Votre conseil municipal	2
Mot du Directeur général	2
Nouvelles de l'agente	3
Activités à veŋir	3
Chroniques du loisir intermunicipal	4
Club de compétition Côte des Chats	4
Fiche d'inscription camp de jour	5
Habitations Saint-Pacôme	6
Cercle de Fermières	6
Distribution d'arbres	6
Arc-eŋ-ciel du coeur	6
Club des 50 ans et plus	6
Profil d'entreprises	7
Du jardin à la maison	8
Club 50 ans et plus	8
Capsule verte	8
Sécurité routière	8
Le municipal à ma portée	9
Des nouvelles du conseil 10-11-12-13	3-14
Café Jasette	15
Chronique culturelle	16
Réouverture des écocentres	16
Vos plus beaux clichés	17
Détails concours de photo	18
Formulaire à compléter	19
Saint-Pacôme en fleurs	20
Formulaire d'inscription	21
Brunch du Focus	22
A.G.A. Soc. Gestion riv. Ouelle	23
Calendrier mai 2013	24

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

#### Votre Conseil Municipal



Gervais Lévesque Maire



Nicholas Ouellet Siège no 1



Robert Bérubé Siège no 2



Daniel Jean Siège no 3



Sylvain Dubé Siège no 4



Carmelle Fortin Siège no 5



Jean Santerre Siège no 6

Directeur général :
M. Frédérick Lee
Directrice générale adjointe :
Mme Manon Lévesque
Agente de développement :
Mme Marijo Couturier Dubé
Technicienne en loisirs :
Mme Roxanne Carbonneau

Bureau municipal de Saint-Pacôme 27, rue St-Louis Téléphone : 418-852-2356 Télécopieur : 418-852-2977 Courriel : stpacome@bellnet.ca

Site internet: www.st-pacome.ca

## Un mot du Directeur général

#### **Gros rebuts**

N'oubliez pas que la collecte des gros rebuts se fera dans la semaine du 20 au 24 mai. D'ici là nous vous invitons à garder ces détritus chez vous ou à aller les porter à l'écocentre à La Pocatière à compter du 23 avril 2013. C'est ouvert de 8h00 à 16h00 les mardis, jeudis et samedis. SVP ne les mettez pas au chemin tout de suite, il en va de la qualité de notre environnement visuel.

#### Feuilles mortes

Nous vous rappelons que nous ramassons les sacs de feuilles mortes <u>seulement</u> à l'automne. Profitez-en pour composter.

### Élections novembre 2013

Selon la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le secrétaire-trésorier est président d'élection. Dans la Municipalité de Saint-Pacôme le secrétaire est aussi le directeur général. C'est donc moi qui serai président de l'élection 2013 et la secrétaire d'élection sera mon adjointe. Le reste du personnel d'élection sera des postes à combler. Nous afficherons cesdits postes en temps et lieu.

Ces responsabilités nous amènent le devoir d'être neutre et objectif dans tout le processus électoral. Nous ne donnerons donc aucune information particulière ou privilégiée à qui que ce soit. Aussi, nous n'exprimerons aucun avis ou opinion personnelle, nous ne ferons aucune activité partisane et nous n'émettrons aucun commentaire de nature personnel. Dans ce sens, svp, n'essayez pas de nous tirer les vers du nez sur quoi que ce soit.

Le milieu municipal en est un très stimulant et gratifiant. Quand c'est fait dans les normes du bon goût et du respect, les débats d'idée s'avèrent très positifs pour une municipalité. Il y a aussi tout l'aspect communautaire qu'il faut prendre en considération. S'impliquer comme élu c'est aider à développer son coin de pays afin de le rendre meilleur. Dans votre réflexion, il ne faut pas s'arrêter aux histoires d'horreur que l'on entend dans les médias. Ce n'est pas parce qu'il y a quelques vers dans les pommes du voisin que tes pommes à toi en sont pleines. Tout dépend de comment tu entretiens ton verger et de comment tu tailles tes pommiers.

#### **Parcs**

Il y du nouveau au parc de l'action (rue Caron) avec un emplacement pour le croquet et un pour la pétanque. Je vous invite à vous servir de ces nouvelles installations.

Frédérick Lee Directeur général

# Des nouvelles de notre agente de développement

« C'est dans le mois de mai en montant la rivière... »



Nous sommes à quelques jours du mois de mai et les activités de la rivière Ouelle recommencent. La Société de gestion de la rivière Quelle prépare présentement l'ouverture de la saison de pêche (le 15 juin prochain), son assemblée générale annuelle (le dimanche 28 avril, à compter de 9h00, à la station plein air) ainsi que son souper-bénéfice annuel (samedi 25 mai). La société en est à son 9<sup>e</sup> souper-bénéfice de la rivière Ouelle. Cette année, la présidence d'honneur sera assurée par madame Béatrice Pelletier. Native de la région et étant bien impliquée dans son milieu, madame Pelletier a accepté avec plaisir de participer à cet événement. Si vous souhaitez vous procurer un billet pour le souperbénéfice, veuillez me contacter au bureau municipal au 418-852-2356. Le souper aura lieu le samedi 25 mai prochain, à compter de 18h00, à la salle communautaire Albert-Royer. Saviez-vous que la Société de gestion de rivière Ouelle a refait ses sentiers pédestres (sentier du brise-culottes et sentier de l'île)? Profitez des belles journées du printemps pour marcher les sentiers longeant notre belle rivière!

Il est toujours possible de joindre l'équipe de jeu de pétanque intérieur, tous les mercredis après-midi, à compter de 13h00, à la salle municipale. Pour information, veuillez contacter madame Raymonde Boucher au 418-852-2599.

Vous souhaitez changer votre vieux poêle à bois pour un système de chauffage certifié aux normes environnementales? La municipalité participe au programme *changez d'air!* En remplaçant votre système de chauffage, vous êtes éligibles à différents programmes de remise en argent. Pour plus de détails : <a href="www.changezdair.org">www.changezdair.org</a> ou par téléphone 1-855-702-7573. Vous pouvez également vous procurer un dépliant au bureau municipal (veuillez noter que l'inscription au programme changez d'air se fait auprès de l'organisme (courriel et téléphone inscrit précédemment) et non à la municipalité).

C'est le temps de voter pour votre photo coup de cœur de l'hiver 2013! L'Affiche avec les photos sélectionnées sera à la bibliothèque Mathilde-Massé du 30 avril au 23 mai 2013. En participant au concours Coup de cœur, vous courrez la chance de gagner 20 Paco\$. La remise des prix aux gagnants du concours *Vos plus beaux clichés – hiver 2013* se fera le dimanche 26 mai 2013, à compter de 10h00, à la bibliothèque Mathilde-Massé. Pour participez au concours

### Activités à venir...

**Le mercredi 24 avril**, 5 à 7 reconnaissance des bénévoles à la Station plein air;

**Le dimanche 28 avril,** à compter de 8h00, déjeuner suivi de l'Assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la rivière Ouelle à la Station plein air

**Le lundi 29 avril**, à 19h30 réunion du Comité de développement;

**Le mercredi 1**<sup>er</sup> **mai,** Comité permanent du colloque des aînés;

**Le dimanche 5 mai,** 10h à 13h brunch du Focus (local des jeunes) au Centre municipal;

**Le lundi 6 mai,** à 9h00, réunion M.A.D.A. à la salle municipale;

**Le mardi 7 mai,** séance ordinaire du conseil municipal à 20h00 (présentation des états financiers 2012);

**Le lundi 13 mai,** à 9h30 à la salle municipale Café Jasette;

**Le mercredi 15 mai,** à 19h30 réunion mensuelle du Cercle de Fermières;

**Le samedi 18 mai,** souper et soirée du Club des 50 ans et plus à la Salle municipale;

**Le dimanche 19 mai,** entre 10h00 et 13h00, distribution d'arbres au Garage municipal;

**Le lundi 20 mai;** semaine de la collecte des gros rebuts;

**Le samedi 25 mai,** à 18h00 souper de la Société de gestion de la rivière Ouelle au Club de Golf de Saint-Pacôme;

**Le dimanche 26 mai,** à compter de 10h00, remise des prix pour les gagnants du concours *Vos plus beaux clichés – hiver 2013*;

**Le lundi 27 mai,** à 19h30 réunion du Comité de développement;

Le lundi 27 mai, début de la saison de soccer dès

Vos plus beaux clichés – printemps 2013, voir les pages suivantes.

Le concours *Couleurs et parfums* est aussi de retour. Je vous invite à continuer votre lecture du journal *Le Pacômien*, vous trouverez tous les détails du concours.

Pour terminer, bonne fête à toutes les mères pacômiennes!

Marijo Couturier Dubé Agente de développement

## Les chroniques du loisir intermunicipal

#### Programmation été 2013

Surveillez votre Publisac durant le mois de mai, car la programmation résumant les activités estivales qui auront lieu dans votre municipalité y sera distribuée. Il y a des sections sur les *camps de jour, les Fêtes nationales* ainsi qu'une section sur *le soccer*. Cette programmation est mise sur pied en collaboration avec les comités de loisir de chacune des municipalités. Bon été ©

#### Fête des voisins

La Fête des voisins est encore de retour pour une autre année, le samedi 8 juin 2013!



Les citoyens sont les véritables acteurs du succès de la Fête. Le lieu est facile à trouver : la cour de la maison, la rue, la ruelle, etc. Plusieurs formules sont possibles :

5 à 7, barbecue, buffet partagé, concours de desserts, etc. Les gens sont libres de choisir la formule qui leur plaira.

Les citoyens qui désirent s'inscrire à la fête peuvent le faire par internet. Il y a également une section Outils Citoyens qui contient des affiches ainsi que des cartons d'invitation.

Passer à la municipalité pour récupérer vos cartons d'invitation.
Pour inscrire une Fête
http://www.fetedesvoisins.qc.ca/inscription.html

#### Soccer

C'est parti pour une trosième édition! Le soccer récréatif est de retour à Saint-Pacôme. La saison débutera le lundi 27 mai 2013, dès 18h30! Regardez bien dans la programmation estivale du loisir intermunicipal pour avoir plus de renseignements. En plus, par le biais de ton école, une fiche d'inscription te fut remise, tu peux donc dès maintenant t'inscrire au soccer.

L'équipe du soccer récréatif intermunicipal!

#### Camp de jour

Cette année, la coordonnatrice du camp de jour, c'est R2D2!! Elle est en ce moment même en train de planifier l'été de votre enfant et elle a trouvé son équipe d'animation! Cet été, ce sera magique, merveilleux et surtout amusant!!!Vous pouvez vous inscrire dès maintenant! Joignez-nous sur Facebook, *Camp de Jour Saint-Pacôme*, pour être au courant des avancés du camp.

L'horaire change quelque peu pour le camp de jour cet été, et nous serons ouverts pour 8 semaines (24 juin au 16 août)! Service de garde du matin : 7h00 à 9h00, Camp de jour régulier : 9h00 à 16h00 Service de garde du soir : 16h00 à 18h00

#### Journée d'inscription estivale

Un après-midi d'inscription aura lieu au mois de mai, pour inscrire vos enfants au camp de jour. Surveillez le prochain Pacômien, ainsi que la page Facebook du *Loisir intermunicipal*. Les animateurs du camp et leur coordonnatrice seront sur place pour répondre à vos questions! Venez en grand nombre rencontrer l'équipe d'animation 2013!!

#### Classique estivale

Le Comité loisir de Saint-Pacôme est fier de vous inviter à la première édition de la Classique estivale de Balle donnée!

Venez voir nos joueurs locaux s'amuser le dimanche 30 juin, de 14h à 16h, au terrain de baseball de Saint-Pacôme. Accès gratuit pour toute la famille!!

Si vous êtes intéressé à jouer, contacter la coordonnatrice en loisir intermunicipal.

Roxanne Carbonneau, Coordonnatrice en loisir intermunicipal Mont-Carmel \* Saint-Gabriel \* Saint-Pacôme rcarbonneau.iterloisir@hotmail.ca

Lundi : 418-498-2050 \* 115 Mardi/Mercredi : 418-852-2801 Jeudi/Vendredi : 418-852-2356



Le samedi 23 mars s'est déroulée la grande finale du circuit Rive-Sud, à la Station Plein-air Saint-

Pacôme Dans la catégorie U6, Léa-Rose Lizotte s'est mérité la médaille d'argent et au classement final la médaille de bronze. Rachel Lambert s'est classée en 4e position à la course et au classement final. Dans les U10, Éliane Jalbert est en 4e position et 5e au classement final. Camille Leblanc est arrivée en 6e position. Dans la catégorie U12, Phélip Raymond s'est mérité la 5e position. Dans les U14, Angèle Banville s'est classée en 4e position pour le classement final. William Jalbert a gagné la médaille d'or à la course et au classement final. Anthony Saucier a gagné la médaille de bronze et il est arrivé en 5e position au classement final. Finalement, dans la course des coachs, William Lévesque s'est mérité la médaille d'argent et Félix Lévesque est arrivé en 4e position. Félicitations aux coureurs pour la belle année.







Nous tenons à remercier la Station plein air et les membres de son C.A. pour leur appui et collaboration tout au cours de l'année. En plus un merci particulier à tous les bénévoles qui ont participé à la final du circuit rive sud. Plus de 40 bénévoles ont participé à la réalisation de cette journée. Grâce à eux nous avons pu recevoir 165 coureurs pour la journée et le souper



GUICHET AUTOMATIQUE 24 HEURES PAR JOUR 7 JOURS PAR SEMAINE Siège social 7, rue Caron CP 68 St-Pacôme (Québec) GOL 3X0 (418) 852-2812



## Fiche d'inscription

#### Camp de jour et service de garde Saint-Pacôme

Adresse :	mations générales
Numéro de téléphone :	
=	
Nom de la mère (tuteure):	
Counter.	
Identification de l'enfant (A)	Identification de l'enfant (B)
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Date de naissance :	Date de naissance : Jour Mois Année Âge
Jour Mois Année Âge	
Groupe d'âge :	- Groupe d'âge :(Année scolaire en cours)
(Année scolaire en cours)	(Année scolaire en cours)
Cochez les semaines auxquelles cet enfant participe :	Cochez les semaines auxquelles cet enfant participe :
	8 1 2 3 4 5 6 7 8
Camp de jour	Camp de jour
Service de garde	Service de garde
>	
Identification de l'enfant (C)	Identification de l'enfant (D)
Nom et prénom :	Nom et prénom :
Date de naissance :	— Date de naissance :
Jour Mois Année Âge	Jour Mois Année Âge
Groupe d'âge :	Groupe d'âge :
(Année scolaire en cours)	(Année scolaire en cours)
Cochez les semaines auxquelles cet enfant participe :	Cochez les semaines auxquelles cet enfant participe :
	8 1 2 3 4 5 6 7 8
Camp de jour	Camp de jour
Service de garde	

### Encerclez le montant à payer

	Résiden	t *SDG	Non-Résident *SDG		
1 enfant	125.00\$	245.00\$	220.00\$	355.00\$	
2 enfants	165.00\$	285.00\$	320.00\$	455.00\$	
3 enfants et plus	205.00\$	330.00\$	420.00\$	555.00\$	
À la journée	10.00\$	15.00\$	15.00\$	20.00\$	
À la semaine	40.00\$	55.00\$	55.00\$	70.00\$	



\*SDG : Service de garde

#### Les Habitations Saint-Pacôme

## Résidence du Lys d'Argent

18, rue Martin Saint-Pacôme (Québec) G0L 3X0 Téléphone : 418-852-2525



#### AVIS DE LOGEMENTS DISPONIBLES

Pour 65 ans et plus, personne seule ou en couple, autonome ou en légère perte d'autonomie :

- ➤ Au rez-de-chaussée :1 studio 2 ½ pièces ;
- ➤ Au troisième plancher : 1 logement 3 ½ pièces.

#### Forfait « Logement et Services »:

2 repas par jour (dîner et souper), l'électricité, le chauffage, le câble de base, l'entretien ménager, service de buanderie, 1 stationnement avec prise, 1 grand rangement et 2 sonnettes d'urgence dans chaque logement.

Aides financières disponibles calculées selon votre revenu annuel :

- Supplément au loyer (Logement disponible)
- Crédit pour maintien à domicile (70 ans et plus)

Demandez une visite ou téléphonez au 418-852-2525 pour plus d'information.

Le Conseil d'administration et la direction



## Le cercle de Fermières de Saint-Pacôme

Nous désirons remercier infiniment toutes les personnes qui ont contribué à la

campagne de la Jonquille de la Société canadienne du Cancer.

Grâce à votre générosité, nous avons remis six cent quarante-cinq dollars (645,00 \$) à cet organisme, qui, comme vous le savez, travaille avec acharnement pour qu'on puisse enfin trouver un remède à ce fléau qui continue de faire des ravages parmi nos familles et nos amis.

Les jonquilles, symboles de printemps et d'espoir, ont certainement ajouté une touche ensoleillée sur votre table afin de vous faire patienter jusqu'à ce que nos parterres soient enfin fleuris.

Bon printemps!

Le Cercle de Fermières de Saint-Pacôme Josée Lévesque, responsable du Comité communications

## Distribution d'arbres et de plants de vivaces



C'est le dimanche 19 mai prochain qu'aura lieu la distribution annuelle d'arbres auprès de la population de Saint-Pacôme. Les personnes intéressées doivent se présenter au garage municipal entre 10h00 et 13h00 pour se procurer des arbres. Mme Hélène Dore sera présente pour vous conseiller. Par la même occasion,

dans le but de vous encourager à fleurir votre coin de village, le comité de développement de votre municipalité vous offrira gratuitement des plants de vivaces. C'est pourquoi, nous demandons à la population de Saint-Pacôme de venir porter leurs surplus de plants de vivaces au garage municipal à compter du lundi 13 mai jusqu'au vendredi 17 mai. Si possible, veuillez indiquer la couleur de la floraison des plants que vous apporterez. Merci et bienvenue à tous les citoyens.

### Journée familiale de la Santé

L'Arc-en-ciel du cœur du Kamouraska est fier de vous présenter la Journée familiale de la Santé. Celle-ci se tiendra le 25 mai 2013 au Centre culturel Gérard-Dallaire de La Pocatière dès 9 heures. Une contribution volontaire serait



appréciée pour participer à l'évènement. Sur place se tiendra la Marche de la Santé, un atelier avec le Cercle des Fermières de La Pocatière, un dîner hot-dog par les scouts de La Pocatière, des kiosques informatifs de plusieurs organismes de la MRC et plus encore... Emmenez votre famille et vos amis, c'est un rendez-vous!

Émie Vaillancourt, coordonnatrice L'Arc-en-ciel du cœur 418-856-7000 poste 7287

### Club des 50 ans et plus



Le samedi 18 mai prochain aura lieu un souper suivi d'une soirée au Centre municipal de Saint-Pacôme. Coût du souper et de la soirée 18,00 \$ et 6,00 \$ pour la soirée seulement. Il y aura tirage de prix de présence pendant la soirée.

### ..PROFIL D'ENTREPRISES



Le tirage de 20 paco\$ pour le mois de mars avait lieu à l'Épicerie Gilbert Royer de Saint-Pacôme. Toujours sous l'œil attentif de membres du comité de développement, le tirage a désigné, Mme Marie Duval comme gagnante. Félicitations!

Le prochain tirage aura lieu le vendredi 17 mai 2013.

### PETITE HISTOIRE DES COMMERCES D'ICI

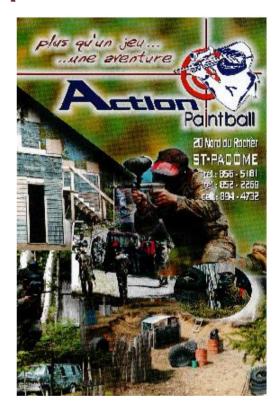
### Action paintball

En 2002, Normand Courcy décide de lancer sa petite entreprise dans le boisé derrière la maison familiale. Il commence à ériger des palissades et des cabanes pour créer son aire de jeu. Il achète ses premiers marqueurs, masques et tout l'équipement nécessaire pour jouer en toute sécurité. Au fil des ans, l'aire de jeu s'est agrandie, les palissades et forteresses multipliées, des tranchées et un bunker ont fait leur apparition l'aménagement du terrain sans cesse amélioré. Normand et son équipe peuvent accueillir jusqu'à 30 joueurs à la fois avec des équipements renouvelés et des standards de sécurité rigoureux. Vente d'équipement et remplissage de bonbonne co2 sur place. Que ce soit entre amis, garçons ou filles, collègues de travail, étudiants, activités sociales de tous genres. Normand et son équipe sauront vous faire vivre des sensations fortes et le goût de revenir jouer. Sur réservation, 10 joueurs minimum, prix compétitifs.

Plus qu'un jeu ... une aventure !!!

Tél.: (418) 856-5181 ou (418) 852-2269

Cel.: (418) 894-4732



\_\_\_\_\_

## COUPON DE PARTICIPATION AU TIRAGE «L'ACHAT LOCAL, C'EST GÉNIAL!»

Nom :		
Adresse :		
Téléphone :	Courriel :	

Afin de favoriser l'achat local, le comité de développement de Saint-Pacôme s'allie aux commerçants du village pour la tenue de ce concours : pour participer, déposez ce coupon dans la boîte destinée à cet effet à l'Épicerie Axep Gilbert Royer.

Le 17 mai, nous ferons tirer 20 Paco\$ à dépenser dans tous les commerces de Saint-Pacôme

Bonne chance!



## Du jardin... À la maison...

Pour votre réception de la fête des Mères ou encore pour une fête d'enfants, voici une suggestion qui saura ravir vos invités, les jeunes comme les moins jeunes.

#### Un cocktail, non alcoolisé, pour petits et grands

4 cuillères à table de sirop d'érable

Le jus de 2 citrons

16 onces de Ginger ale

3 cerises rouges

3 tranches d'orange

Mêler les trois (3) premiers ingrédients ensemble, verser sur de la glace et déposer une cerise et une tranche d'orange dans chaque verre. (rendement 3 verres).

Pour accompagner votre cocktail, préparer de belles brochettes avec des fruits frais : fraises, raisins, ananas, etc. Tous seront ravis de cette touche printanière.

Dorothée Grandmaison Cercle de Fermières Saint-Pacôme



## Club des 50 ans et plus Appiversaires du mois de mai

Marie-Paule Tardif	1 mai	Denis Laboissonnière	16 mai
Géraldine Lévesque	1 mai	Clorilda Lévesque	16 mai
Emmanuel Lévesque	2 mai	René Royer	16 mai
Janette Chamberland	3 mai	Jocelyne D. Pelletier	16 mai
Claudette Dorval	4 mai	Raymond Laboissonnière	21 mai
Andrée Ratté	9 mai	Rénald Bérubé	21 mai
Georgette Lévesque	11 mai	Denis Dionne	22 mai
Cyril Dubé	11 mai	Johanne Dubé	26 mai
Martin Fournier	12 mai	Michel Leblanc	27 mai
André Dionne	12 mai	Jeannine Dubé	30 mai
Lucie Leblanc	13 mai	Yvon Lamarre	31 mai
Éloi Soucy	16 mai		

### Capsule verte



### DES CHATS DANS VOTRE JARDIN?

Répandez un mélange d'écorces d'orange et de mouture de café autour de vos plants. En plus d'éloigner les chats, ce mélange est un excellent engrais.

### Sécurité routière Motocyclistes, soyez visibles !

#### Comment être plus visible?

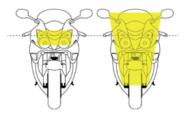
Saviez-vous que 70% des erreurs des automobilistes déclarés responsables d'un accident impliquant une motocyclette sont dues au fait qu'ils ne l'ont pas aperçue ? Les motocyclistes sont vulnérables sur la route, car la motocyclette offre peu de protection. Pour votre sécurité, portez des vêtements de protection en tout temps et assurez-vous d'être bien visible.

#### Optez pour des couleurs claires ou voyantes

- Choisissez préférablement une moto de couleur claire ou voyante.
- Portez un casque de couleur voyante (blanc, jaune, orange) ou avec des motifs contrastants.
- Portez des vêtements de protection et des accessoires de couleur claire ou voyante ou munie de bandes réfléchissantes.

#### Ajoutez des phares ou des feux d'appoint

Disposez stratégiquement des phares ou des feux d'appoint près des rétroviseurs et dans le bas de la fourche pour agrandir le plus possible le gabarit visuel de la motocyclette. Ils permettent aux autres conducteurs de distinguer la moto et de mieux évaluer la distance qui les sépare et sa vitesse de rapprochement.



Avant d'entreprendre l'installation de phares ou de feux d'appoint, assurez-vous de ne pas surcharger le circuit électrique de la moto. Il est préférable de confier l'installation à un expert.

- Les phares d'appoint peuvent également servir de phares antibrouillard ou ajouter à l'éclairage fourni par les phares de route ou de croisement.
- Ils sont offerts en différentes largeurs et portées.
- Ils doivent être installés le plus loin possible du phare principal et des feux de position avant.
- Ils doivent être orientés de façon à rendre la motocyclette bien visible tout en évitant d'aveugler les autres véhicules.
- Il existe trois technologies, mais les phares à DEL ne consomment qu'une fraction de l'énergie requise par les phares halogènes ou D.H.I. pour un éclairement comparable.
- Les feux d'appoint rendent la motocyclette plus visible, mais ils ne permettent pas de mieux voir.









#### Pour les élections municipales de novembre

Comme pour les élections de 2009, la Table de concertation des groupes de femmes du BSL et la Commission jeunesse du BSL unissent leurs efforts pour favoriser l'augmentation du nombre de femmes et de jeunes siégeant sur les conseils municipaux de notre région.

Une tournée dans chacune des MRC du BSL est prévue pour rencontrer les maires et mairesses afin de partager des stratégies capables de renverser ce déficit démocratique qui prive le conseil municipal de forces vives ne demandant qu'à s'investir.

Voici un tableau très révélateur de la faible présence des femmes sur les conseils municipaux au BSL. Le taux des mairesses oscille toujours entre 15 et 16%, celui des conseillères n'atteint pas encore le tiers (33%). Quant aux jeunes, ils n'étaient que 92/815 en 2009, soit un mince 11%.

Année	Mairesses	%	Conseillères	%	Total	%
2005	18/116	15,6%	200/700	28,6%	218/816	26,7%
2009	19/116	16,4%	218/699	31,2%	237/815	29,0%
2012	17/114	15%	225/687	32,8%	242/801	30,2%
évolution		-0,6%	32,8%	+ 4,2%		+ 3,5%

Statistiques au 1 er novembre 2012, Conseil du Statut de la femme et Table de concertation des groupes de femmes du BSL.

Si nos actions concertées permettaient de changer ce portrait en 2013, nous pourrions bénéficier de conseils municipaux diversifiés et représentatifs qui pourraient prendre des décisions répondant mieux à toute la diversité de notre collectivité.

Alors, mesdames, jeunes dames et jeunes hommes, votre présence est attendue impatiemment au conseil municipal. Vous avez tout ce qu'il faut pour faire le saut et soyez assuréEs que vous recevrez tout le support nécessaire pour y parvenir. Nous offrons de la documentation, plusieurs formations et un programme de mentorat. Informez-vous auprès de votre centre-femmes local ou à la Table.

Si vous connaissez une femme ou un jeune dont la candidature serait un plus pour votre municipalité, une invitation virtuelle est disponible sur notre site : <a href="www.femmes-bsl.qc.ca">www.femmes-bsl.qc.ca</a>. Vous n'avez qu'à la remplir et à lui envoyer d'un simple clic. Ça peut lui donner le coup de pouce nécessaire!

Si la politique municipale vous intéresse, le Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale vous attend le **samedi 27 avril au Centre de Congrès de Rimouski**. C'est un lieu privilégié pour vous informer, échanger, créer des liens, acquérir de nouvelles connaissances et constater que : « Le municipal est à ma portée ». La fiche d'inscription se trouve sur notre site web, indiqué plus haut.

Lucie Brault, agente de développement, Table de concertation des groupes de femmes du BSL 418 869-3357 <u>Lucie.brault@femmes-bsl.qc.ca</u>

#### DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL Réunions des 5 et 11 mars 2013

## 058.03.13 <u>LECTURE ET ADOPTION</u> <u>DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 mars 2013 soit accepté tel que présenté.

## 059.03.13 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE</u> DU 5 FÉVRIER 2013

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2013 soit adopté tel que présenté.

## 060.03.13 <u>ADOPTION DU PROCÈS-</u> <u>VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2013</u>

Il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 février 2013 soit adopté tel que présenté.

# AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION D'UN RÈGLEMENT VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE MODIFIER LES USAGES DANS LA ZONE RA21

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jean Santerre qu'à une prochaine réunion un projet de règlement (avec dispense de lecture) sera présenté pour adoption visant à modifier le règlement de zonage numéro 57 afin de modifier les usages dans la zone RA 21 et que l'émission de permis dans ce secteur soit suspendue jusqu'à la l'adoption dudit règlement.

### 062.03.13 <u>NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT</u>

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que M. Jean Santerre soit nommé maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai 2013 avec toutes les tâches et obligations qui s'y rattachent le cas échéant, y compris le remplacement du maire pour siéger au conseil des maires à la MRC de Kamouraska.

#### 063.03.13 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2012

**ATTENDU QUE** le Ministère des Transports a versé une compensation de mille cent dixhuit dollars (1 118,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2012;

**ATTENDU QUE** les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien

courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;`

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées:

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local et que la firme Mallette de Saint-Pascal soit mandatée pour faire la reddition des comptes.

## 064.03.13 <u>ACCEPTATION DE LA SOUMISSION POUR L'ACHAT D'ABAT</u> POUSSIÈRE

**ATTENDU QUE** deux (2) fournisseurs de chlorure de calcium ont envoyé les soumissions admissibles suivantes :

Sel Warwick 15,75 \$ / sac de 35 kg Somavrac 16,81 \$ / sac de 35 kg

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse pour des produits de qualité égale a été soumise par l'entreprise Sel Warwick pour un montant de quinze dollars et soixante-quinze cents (15,75 \$) le sac de 35 kilos;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la soumission de Sel Warwick pour l'achat de cent vingt (120) sacs de trente-cinq (35) kilos de chlorure de calcium au coût de quinze dollars et soixante-quinze cents (15,75 \$) le sac de 35 kilos, soit un total avant taxes de mille huit cent quatre-vingt-dix dollars (1890,00 \$).

#### 

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest;

**ATTENDU QUE** le rapport financier 2012 démontre un surplus de trente-cinq mille cent cinquante-cinq dollars (35 155,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest tel que présenté.

 $\begin{array}{cccc} 066.03.13 & \underline{ACCEPTATION} & \underline{DU} \\ RAPPORT & \overline{FINANCIER} & 2012 & DE & \underline{LA} \\ REGIE & INTERMUNICIPALE & \underline{DES} \\ \underline{MATIÈRES} & \underline{RESIDUELLES} & \underline{DU} \\ KAMOURASKA-OUEST & \end{array}$ 

ATTENDU QUE le groupe Mallette, comptables agréés, a déposé le rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest;

**ATTENDU QUE** le rapport financier 2012 démontre un surplus de dix-neuf mille cent trente-sept dollars (19 137,00 \$);

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le rapport financier 2012 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest tel que présenté.

067.03.13 MANDAT BPR GROUPE-CONSEIL - DEMANDE
D'AUTORISATION AU MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE
L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE
ET DES PARCS - PROJET DE
DÉVELOPPEMENT DE LA RUE
GARNEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme désire réaliser un projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Garneau;

**ATTENDU QUE** le projet comprendra le prolongement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial;

ATTENDU QUE les plans et clauses techniques de ce projet ont été préparés par BPR Infratructure inc. et répondent aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) doit autoriser la réalisation du projet en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme accepte les plans et clauses techniques préparés par BPR Infrastructure inc. et autorise ce dernier à transmettre les documents au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'à présenter une demande d'autorisation en son nom;

QUE la Municipalité Saint-Pacôme s'engage à transmettre au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une fois les travaux terminés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux réalisés avec l'autorisation accordée;

**QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

#### 068.03.13 <u>DEMANDE DE PERMIS DE</u> <u>RÉNOVATION – M. ALAIN</u> <u>DESJARDINS, 101, RUE GALARNEAU</u>

ATTENDU QUE la propriété de M. Alain Desjardins située au 101, rue Galarneau se trouve à l'intérieur de la zone du PIA (Plans d'Implantation et d'Intégration architecturale) et que M. Desjardins désire y faire des rénovations;

ATTENDU QUE M. Alain Desjardins a présenté son projet de rénovation aux membres du CCU, après avoir rencontré Mme Jeanne Maguire, agente de développement culturel à la MRC de Kamouraska afin d'étoffer son projet;

ATTENDU QUE le projet de M. Desjardins consiste à enlever les rampes à la galerie avant, faire un agrandissement du solarium arrière de 5 pieds par 10 pieds tout en continuant la fenestration comme l'actuelle, faire la toiture sur le solarium en tôle Vic approuvée, changer les couleurs de la maison pour du vert, jaune et brun;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Pacôme d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à délivrer le permis de rénovation de M. Alain Desjardins pour la résidence du 101, rue Galarneau;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. Gilles Plourde, inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre le permis de rénovation de M. Alain Desjardins pour sa résidence du 101, rue Galarneau.

## 069.03.13 <u>CLUB DE GOLF DE SAINT-PACÔME INC. – CONTRAT DE LOCATION PANNEAU PUBLICITAIRE</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme loue un panneau publicitaire placé sur un tertre de départ du terrain de golf de Saint-Pacôme;

**ATTENDU QUE** 1'entente de location est échue depuis le 31 octobre 2012;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme renouvelle l'entente avec le Club de golf de Saint-Pacôme inc. pour une période de trois (3) ans se terminant le 31 octobre 2015 au coût de deux cents dollars (200,00 \$) par année sur réception d'une facture.

**AVIS** 070.03.13 **CPTAQ** À UNE DEMANDE **RELATIF** D'EXCLUSION DE LA MRC DE **POUR** KAMOURASKA L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME CONFORMÉMENT AU **PROJET** DE **SCHÉMA** D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska s'adresse à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) pour obtenir une exclusion du territoire agricole conformément aux modifications des périmètres urbains prévus au projet de schéma d'aménagement révisé:

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité régionale de comté, qui désire demander l'exclusion d'un lot de la zone agricole, doit en faire la demande à la municipalité locale sur le territoire de laquelle est situé le lot et en adresser copie à la CPTAO:

**ATTENDU QUE** selon l'adaptation des articles 58.1 à 58.4 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la recommandation de la municipalité de Saint-Pacòme doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de ladite loi;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée permettra notamment à la municipalité de Saint-Pacôme d'agrandir son périmètre urbain conformément aux modifications des périmètres urbains prévus au projet de schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU QUE l'exclusion recherchée permettra de répondre aux besoins en espaces résidentiels de la municipalité de Saint-Pacôme sur une période de quinze (15) ans;

**ATTENDU QUE** les lots visés par la demande sont actuellement utilisés à des fins agricoles;

**ATTENDU QU'**il n'existe pas d'espace en zone non agricole permettant de répondre aux fins visées par la demande;

ATTENDU QUE les autres espaces en zone agricole ne permettent pas de répondre aux fins visées par la demande ou occasionnent des contraintes non négligeables sur l'agriculture;

ATTENDU QUE l'exclusion n'a pas de conséquence sur les possibilités

d'accroissement des bâtiments d'élevage existants et sur leur développement au regard des normes et distances applicables;

ATTENDU QUE la demande d'exclusion présentée est celle qui est de nature à réduire au maximum toutes les contraintes sur l'agriculture tout en permettant le développement adéquat de la municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme avise la Commission de protection du territoire agricole :

**QU**'il appuie la MRC de Kamouraska dans ses démarches et est favorable à l'exclusion recherchée au présent dossier;

QU'il renonce au délai de trente (30) jours mentionné à l'article 60.1 de la Loi.

# 071.03.13 PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE CAMP DE JOUR 2013 ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTPACÔME ET LA MUN ICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT

ATTENDU QUE les jeunes de la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant fréquenteront le camp de jour de Saint-Pacôme pour l'été 2013;

**ATTENDU QUE** le prix d'inscription pour le camp de jour sera le même pour les jeunes de Saint-Gabriel que ceux de Saint-Pacôme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme réclamera à la Municipalité de Saint-Gabriel un montant correspondant à 50% des frais d'inscription chargés aux résidents de Saint-Gabriel;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le maire, M. Gervais Lévesque et le directeur général, M. Frédérick Lee, à signer le protocole d'entente avec la Municipalité de Saint-Gabriel pour le camp de jour 2013.

#### 

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme offrira encore cette année le service d'un Camp de jour pour nos jeunes et que les jeunes de Saint-Gabriel se joindront à notre groupe;

**ATTENDU QUE** la politique familiale a pour but d'apporter un soutien aux familles et de créer un environnement favorable à leur épanouissement;

**ATTENDU QUE** notre directeur général, M. Frédérick Lee, nous présente le budget d'opération suivant pour l'été 2013;

Revenus			
	Nb	Prix	Total
Inscriptions	40	105,00 \$	4 200,00 \$
résidents sans			
services			
Inscriptions	10	245,00 \$	2 45,00 \$
résidents avec			
services			
Inscriptions	4	215,00 \$	860,00 \$
non-résidents			
sans services			
Inscriptions	1	360,00 \$	360,00 \$
non-résidents			
avec services			
Frais aux	30	15,00 \$	450,00 \$
activités			
spéciales non-			
participants			
Contribution	1	16 975\$	16 975,17 \$
municipalité			
sur salaires			
Commandite	1	400,00 \$	400,00 \$
Commandite	1	250,00 \$	250,00 \$
Part Saint-	15	125,00 \$	1 875,00 \$
Gabriel			
Programme	320	3.50 \$	1 120,00\$
emplois d'été			
Canada			
Total			28 940,17 \$

Dépenses			
	Nb	Prix	Total
Salaire coordonnateur (trice) avec charges	9	561,68\$	5 055,12 \$
Salaire animateurs(tri ces) avec charges	8	2 239,70\$	17 917,59 \$
Fournitures pour animation	8	70,00 \$	560,00 \$
Voyages	8	360,00 \$	2 880,00 \$
T-Shirts (2)	64	15,00 \$	960,00 \$
Équipement et jeux	8	125,00 \$	1 000,00 \$
Divers (2%)	1		567,45 \$
Total			28 940,17 \$

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter le budget du camp de jour 2013 tel que présenté.

### 073.03.13 TARIFICATION CAMP DE JOUR 2013

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la tarification suivante pour le camp de jour 2013 :

Sans service de garde	Résidents de Saint-Pacôme	Non- résidents
1 enfant	125,00 \$	220,00 \$
2 enfants	165,00 \$	320,00 \$
3 enfants et +	205,00 \$	420,00 \$
À la journée	10,00 \$	15,00 \$
À la semaine	40,00 \$	55,00 \$
Avec service de garde	Résidents de Saint-Pacôme	Non- résidents
		- 1
de garde	Saint-Pacôme	résidents
de garde 1 enfant	Saint-Pacôme 245,00 \$	résidents 355,00 \$
de garde  1 enfant 2 enfants	Saint-Pacôme 245,00 \$ 285,00 \$	résidents 355,00 \$ 455,00 \$

# 074.03.13 ACCEPTATION DU PROGRAMME D'INTERVENTION ET PROPOSITION BUDGÉTAIRE – PROLONGEMENT DE LA RUE GARNEAU

**ATTENDU QUE** lors de la tenue d'une séance régulière du conseil municipal le 3 juillet 2013, le règlement numéro 269 portant sur le prolongement de la rue Garneau a été adopté;

**ATTENDU QUE** la soumission de la firme d'ingénierie BPR a été acceptée pour la supervision des travaux dans la rue Garneau;

ATTENDU QU'une reconnaissance géotechnique est nécessaire pour la préparation finale des plans et devis;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de reconnaissance géotechnique de Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup inc. au montant de deux mille sept cent dixsept dollars et cinquante cents (2 717,50 \$).

## 075.03.13 <u>DEMANDE</u> D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. PIERRE BONENFANT

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012.

**ATTENDU QUE** M. Pierre Bonenfant a pris possession de sa propriété sise au 19, rue Garneau le 1er juillet 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Pierre Bonenfant au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 19, rue Garneau.

# 076.03.13 <u>DEMANDE</u> D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – MME WENDY GAYE SCHABREL ET M. PIERRE BOULANGER

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

**ATTENDU QUE** le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 084.04.12 à la séance régulière du 3 avril 2012;

ATTENDU QUE Mme Wendy Gaye Schabrel et M. Pierre Boulanger ont pris possession de leur propriété sise au 229, boulevard Bégin le 28 février 2013;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à

l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de Mme Wendy Gay Schabrel et M. Pierre Boulanger au programme pacômien d'accès à la propriété pour le 229, boulevard Bégin.

#### 

**ATTENDU QUE** la MRC, par le biais du Pacte rural, aide à défrayer les coûts d'embauche d'une agente de développement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de demander au Pacte rural un montant de trois milles dollars (3 000,00 \$) pour défrayer une partie des coûts du salaire de l'agente de développement pour l'année 2013 et que le directeur général transmette le rapport d'activités à la MRC.

## 078.03.13 <u>DEMANDE AU</u> PACTE RURAL – <u>COMITÉ DE</u> DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QUE le Comité de développement de Saint-Pacôme demande un montant de 1000 \$ à la MRC de Kamouraska, dans le cadre du programme Pacte rural pour le soutien au fonctionnement des comités de développement;

**ATTENDU QUE** le Comité de développement est toujours actif dans divers projets de la municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents, d'appuyer le Comité de développement de Saint-Pacôme dans sa demande au programme Pacte rural à la MRC de Kamouraska pour le soutien au fonctionnement (montant de 1000 \$).

## 079.03.13 <u>DEMANDE DE M. STEVEN</u> <u>MILLIARD – FRÉQUENTATION DE</u> SON FILS AU CAMP DE JOUR 2013

**ATTENDU QUE** M. Steven Milliard de Saint-Gabriel nous adresse une demande afin que son fils âgé de 13 ans, autiste, puisse fréquenter le Camp de jour à l'été 2013;

**ATTENDU QUE** M. Milliard nous confirme que son fils a grandement apprécié ses journées passées en groupe l'été dernier;

**POUR TOUTES CES RAISONS,** il est proposé par M. Robert Bérubé et accepté à l'unanimité des membres présents d'accepter l'inscription du fils de M. Steven Milliard au Camp de jour à l'été 2013 malgré ses 13 ans.

#### 080.03.13 <u>FONDS PRÉVUS AU BUDGET</u> <u>POUR LES OPÉRATIONS DE</u> <u>BIBLIOTHÈQUE MATHILDE-MASSÉ</u>

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget pour l'année 2013, un montant de mille cinq cents dollars (1 500,00 \$) a été prévu pour les coûts d'opération de la bibliothèque Mathilde-Massé;

ATTENDU QUE M. Marc Bélanger, responsable de la bibliothèque Mathilde-Massé nous demande que ce montant soit remis au Comité de la bibliothèque;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à rendre les fonds prévus pour le fonctionnement de la bibliothèque municipale disponible.

#### 081.03.13 ACTION CHÔMAGE KAMOURASKA INC. – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU QUE Action Chômage Kamouraska inc. est un organisme sans but lucratif qui œuvre au sein de la population depuis 30 ans et qui a pour mandat la défense des droits des chômeurs:

ATTENDU QUE dans les derniers mois, plusieurs modifications sont venues compliquer la vie des prestataires d'assurances-emploi entraînant beaucoup d'inquiétudes, de pauvreté au niveau de notre région et éventuellement l'exode de la population de notre territoire;

ATTENDU QUE, devant tous ces changements, l'organisme a dû, dans les derniers mois, tenir une série de séances d'informations et procéder à diverses actions face à cette situation;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents de verser une contribution financière de vingt-cinq dollars (25,00 \$) à Action Chômage Kamouraska inc. afin de soutenir cette organisation dans ses actions.

#### 082.03.13 <u>MINISTÈRE</u> <u>DES</u> <u>TRANSPORTS DU QUÉBEC – PONT DE</u> <u>LA RUE DE LA PRUCHIÈRE</u>

**ATTENDU QUE** depuis l'adoption du décret le 16 janvier 2013, le ministère des Transports a pris en charge les ponts situés sur le réseau routier municipal;

ATTENDU QUE selon les termes du décret, les municipalités demeurent responsables de l'entretien de certaines parties des structures, par exemple le platelage et les chasse-roues du tablier d'un pont, le rapiéçage en matériau granulaire ou en enrobé bitumineux aux approches d'un pont et toute la signalisation concernant les ponts, à l'exception des panneaux de limitation de poids et de fermeture de pont;

ATTENDU QUE des bris ont été causés aux chasse-roues du pont de la Pruchière par Transport Pierre Dionne lors du déneigement à l'hiver 2009-2010;

**ATTENDU QUE** les chasse-roues ont été réparés par Transport Pierre Dionne au mois d'août 2012;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents de confirmer au Ministère des Transports du Québec que les réparations demandées sur le pont de la Pruchière ont été effectuées au mois d'août 2012.

## 083.03.13 <u>DEMANDE AU MINISTÈRE</u> DES TRANSPORTS DU QUÉBEC – PONT DE LA ROUTE 230 – URGENT BESOIN DE RÉFECTION

ATTENDU QUE lors de la séance régulière du 1<sup>er</sup> mai 2012, la résolution numéro 140.05.12 traitant du mauvais état du pont de la route 230 a été adoptée et transmise au Ministère des Transports du Québec;

ATTENTDU QUE lors de la séance régulière du 6 novembre 2012, la résolution numéro 323.11.12 traitant du mauvais état du ont de la route 230 a été adoptée et transmise au Ministère des Transports du Québec;

ATTENDU QUE l'état du pont requiert des travaux de réfection dans un très court délai;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'adresser une demande au Ministère des Transports du Québec afin qu'un budget soit prévu pour la réfection du pont de la route 230 au printemps 2013.

#### 084.03.13 <u>FERMETURE</u> <u>DE</u> L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h04.

### 085.03.13 <u>LECTURE ET ADOPTION</u> <u>DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ouverture de la séance extraordinaire sans avis de convocation du 11 mars 2013 soit acceptée.

## 086.03.13 <u>AUTORISATION DE</u> PAIEMENT – TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS – RUE DE LA PRUCHIÈRE

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent d'importants dépassements de coûts par rapport aux estimations de Roche Ltée;

ATTENDU QUE lors de l'adoption de la résolution numéro 005.01.13, il a été convenu qu'une retenue de 20%, représentant un montant de quarante-huit mille six dollars et quatre-vingt-deux cents (48 006,82 \$), soit effectuée sur la totalité des montants facturés par Transport en Vrac St-Denis et que normalement les retenues usuelles sont de 10%;

ATTENDU QUE suite à des demandes répétées auprès de la firme d'ingénieur, une

rencontre explicative sur les dépassements de coûts avec la firme d'ingénierie Roche Ltée a été obtenue;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de vingt-quatre mille trois dollars et quarante et un cents (24 003,41 \$) à Transport en Vrac St-Denis dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière.

## 087.03.13 SUIVI DE LA RENCONTRE AVEC LA FIRME D'INGÉNIEUR ROCHE LTÉE, SIGNIFICATION D'INSATISFACTION

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires municipales, des régions et de l'Occupation du Territoire a accepté le règlement numéro 261 – Portant sur le prolongement des services d'aqueduc et d'égout, rue de la Pruchière:

**ATTENDU QUE** les appels d'offres sous invitation ont été envoyés aux firmes Genivar de Rivière-du-Loup, Roche de Montmagny et BPR de Rimouski en 2011;

ATTENDU QUE dans sa résolution numéro 236.08.11, adoptée le 24 août 2011, la Municipalité de Saint-Pacôme octroyait le contrat de réalisation des plans et devis pour le projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égouts sur la rue de la Pruchière à la firme d'ingénierie Roche Ltée;

ATTENDU QUE les travaux de prolongement des services d'aqueduc et égout sur la rue de La Pruchière montrent un dépassement de coûts de l'ordre de quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent treize dollars et quatre-vingt-huit cents (98 913,88 \$) par rapport aux estimations fournies par Roche Ltée dans ce dossier;

ATTENDU QUE suite à une rencontre avec la firme Roche Ltée et son ingénieur M. Iohann Langevin, il a été reconnu par ce dernier certains manquements au niveau de la planification des machineries nécessaires et des quantités de matériaux granulaires, manquements qui ont engendré des coûts supplémentaires dans les travaux.

**ATTENDU QUE** la Municipalité établit la liste sommaire des oublies, omissions et manquements à ce qui suit :

- Oublie d'inclure un bouteur (Bulldozer) à l'appel d'offre;
- Demande pour seulement 2 camions 10 roues à l'appel d'offre alors que 5 ont été nécessaires:
- Oublie d'inclure des quantités importantes de pierre nette;
- Omission de vérifier les emplacements nécessaires au déchargement des matériaux granulaires non conforme;
- Oublie de calculer le branchement de tuyaux pluviaux à l'intersection des rues

Pruchière et Wiliam:

• Omission d'inclure les butés de béton nécessaire au projet.

ATTENDU QUE certains dépassements de coûts ont aussi été engendrés par des éléments imprévus et impondérables tels la présence d'eau en surface et une quantité de terre glaise plus importante que prévu;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee, à effectuer le paiement final de 50% des honoraires restants à Roche Ltée selon la soumission acceptée par la résolution 236.08.11, soit un montant de trois mille cinq cents dollars (3 500,00 \$)\$ avant taxes dans le dossier de prolongement des services d'aqueduc et égout de la rue de La Pruchière. Les coûts pour la facture #0163752 portant sur le projet de raccordement du Club de Golf de Saint-Pacôme n'étant pas inclus dans ce calcul.

## 088.03.13 PROJET D'AMÉLIORATION DE LA SÉCURITÉ AU PARC DE L'ACTION ET AJOUT D'UN MODULE DE JEUX

**ATTENDU QUE** le sol du Parc de l'Action n'est plus sécuritaire, car le sable est de plus en plus compact et ne répond plus aux normes actuelles:

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite améliorer la sécurité pour les enfants au Parc de l'Action;

ATTENDU QUE le Parc de l'Action contient seulement des modules de jeux pour les enfants de 0 à 5 ans:

ATTENDU QUE dans le cadre de l'élaboration de la politique familiale, la population de Saint-Pacôme a mentionné l'intérêt d'avoir des lieux de rassemblements pour tous les âges;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme veut offrir aux citoyens de Saint-Pacôme un lieu de loisir diversifié pour tous;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme tient à maintenir un lieu de rassemblement de qualité qui répond aux besoins actuels de la population;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Pacôme a élaboré un autre projet d'installation de jeux pour aînés dans le Parc de l'Action à l'été 2012 et que le projet présent ajouterait à la réfection du parc;

**ATTENDU QUE** ce projet représente un investissement de dix-neuf mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (19 095,92 \$);

**POUR TOUTES CES RAISONS**, il est proposé par M. Robert Bérubé et résolu à l'unanimité des membres présents :

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme améliore la sécurité du Parc de l'Action en mettant de la fibre de cèdre pour parc de jeux au sol;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme installe un nouveau module de jeux pour les enfants de 5 à 12 ans;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme dépose une demande de financement de dix mille (10 000,00 \$) pour un projet de développement au programme Pacte rural à la MRC de Kamouraska;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme autorise Mme Marijo Couturier Dubé, agente de développement, à interpeller différentes entreprises du milieu afin de recueillir un montant minimum de deux mille dollars (2 000,00 \$);

**QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'engage à financer 40% du projet, soit un montant de sept mille quatre-vingt-quinze dollars et quatre-vingt-douze cents (7 095,92 \$).

#### 089.03.13 <u>FERMETURE</u> <u>DE</u> <u>LA</u> SÉANCE EXTRAORDINAIRE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 19h59.

### Un bref écho de ma visite pastorale chez vous...



Du 20 janvier au 8 mars, j'ai eu l'occasion de célébrer l'Eucharistie avec votre communauté chrétienne et j'ai vécu une belle variété de rencontres dans le cadre de la visite pastorale qui avait été bien préparée et planifiée par vos responsables. J'ai été touché par votre accueil chaleureux et fraternel... J'ai pu apprécier le dévouement de plusieurs personnes engagées dans votre paroisse. Une fois de plus, j'ai constaté que c'est le bénévolat qui contribue à garder nos communautés chrétiennes vivantes. Évidemment, j'ai aussi perçu vos questionnements et vos inquiétudes concernant votre église-édifice. Je vous invite à appuyer votre équipe de marguillers et marguillères qui prennent la situation au sérieux et qui sont à la recherche de solutions à long terme. L'avenir de nos églises est sûrement un

grand défi, mais l'avenir de la transmission de la foi est un défi plus grand encore! C'est un défi qui nous concerne tous, en commençant par les familles, premier lieu d'enracinement dans la foi, premier lieu où la foi peut se vivre au jour le jour dans l'amour conjugal et familial. En cette « Année de la foi », puissions-nous nous aider à faire de nouveaux pas dans la joie de vivre et la joie de croire.

Votre frère évêque, Yvon Joseph



Une pause réflexion pour se faire du bien...

# Quatorzième café... PAIX ET SÉRÉNITÉ

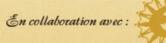
animé par Pierre-Hugues Dion La Traversée

Quand : Lundi 13 mai 2013 à 9h30 Où : Centre municipal de Saint-Pacôme 27, rue St-Louis

Pour mieux comprendre et prévenir la dépression et l'anxiété chez les aînés.

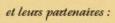
Inscription obligatoire au 418.852.2356 demandez Marijo...

Covoiturage possible, renseignez-vous!





Club des 50 ans et plus de Saint-Pacôme



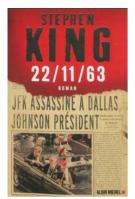








# Chronique culturelle À lire ce mois-ci...



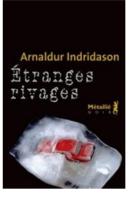
L'Amérique de l'époque apparaît dans toute sa grandeur nostalgique, mais aussi dans tous ses travers

Kennedy vivra-t-il?

2011. Al, propriétaire d'un restaurant au fond duquel se trouve une fissure temporelle permettant de se transporter dans le temps. En l'empruntant, on se retrouve à chaque fois le 9 septembre 1958 à 11 h 58, au même

endroit... Et au retour en 2011, la durée du voyage est toujours la même: deux minutes, même si le déplacement dans le passé s'est étalé sur des mois ou des années.

Al Templeton cherche à trouver un moyen d'empêcher l'assassinat du président Kennedy. Sur le point de mourir, il décide de passer le flambeau à son ami Jake. Après deux ou trois escapades de repérages en 1958, Jake Epping se lance dans le grand bain: il ne reviendra plus avant le 22 novembre 1963. Ce dernier va alors découvrir qu'altérer l'Histoire peut avoir de graves conséquences...



## Erlendur est de retour

Parti en vacances sur les terres de son enfance dans les régions sauvages des fjords de l'est, le commissaire est hanté par le passé. Le sien et celui des affaires restées sans réponse. Dans cette région, bien des années auparavant, se sont déroulés des événements sinistres. Un groupe de soldats anglais s'est

perdu dans ces montagnes pendant une tempête. Certains ont réussi à regagner la ville, d'autres pas. Cette même nuit, au même endroit, une jeune femme a disparu et n'a jamais été retrouvée. Cette histoire excite la curiosité d'Erlendur, qui va fouiller le passé pour trouver coûte que coûte ce qui est arrivé...

C'est un commissaire au mieux de sa forme que nous retrouvons ici!



#### Réouverture des écocentres

C'est à compter du 23 avril 2013 que les écocentres du Kamouraska rouvriront. Profitez de ces points de dépôt pour disposer de vos matériaux récupérables de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement!

Voici un rappel des matières acceptées :

- Branches et bois
- Accessoires pour la maison : portes, fenêtres, poignées, lavabos, baignoires, rampes
- **Agrégats** : gravier, béton, asphalte, briques (en très petites quantités seulement)
- Matériaux secs\*: bardeau d'asphalte, gyproc, vitre, miroir, porcelaine, revêtement de masonite, mélamine \*Attention, des frais s'appliquent 15 \$ par remorque domestique (4' x 8' x 2')
- Encombrants : Électroménagers (poêle, frigo, laveuse, etc.) et mobilier réutilisable seulement (divan, table, étagère, meubles d'extérieur, etc.)
- Métal : tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques
- Ordinateurs et appareils électroniques : fonctionnels ou non, (CD et DVD : séparer les disques et les pochettes)
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces)
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)**: huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, piles, produits d'entretien ménager...
- **Résidus verts** : feuilles mortes, gazon coupé, résidus de jardin...
- Vêtements et accessoires : Lorsque les vêtements et accessoires sont réutilisables, privilégiez les comptoirs d'aide et les friperies

MATIÈRES REFUSÉES: Matelas, futon, caoutchouc, styromousse, laine minérale et autres isolants, toile (abri, piscine, etc.), revêtement de vinyle, prélart et tuiles, déchets domestiques (sac vert), carcasse d'automobile - carcasse d'animal, BPC, cyanure, déchets radioactifs et biomédicaux, produits explosifs et munitions, terre contaminée, produits commerciaux et industriels

Écocentre de Saint-Pascal : 236, avenue du Parc Heures d'ouverture : les mercredis, vendredis et samedis, de 8 heures à 16 heures. Écocentre de La Pocatière : route 230 (au site des neiges usées) Heures d'ouverture : les mardis, jeudis et samedis, de 8 heures à 16 heures. Écocentre de Saint-Alexandre : 619, route 289 (derrière le garage municipal) Heures d'ouverture : le dimanche, de 8 heures à 16 heures.

Pour information: 418 856-2628, www.co-eco.org

# Concours *Vos plus beaux clichés De Saint-Pacôme* – printemps 2013







- Passionné de la photo, le comité de développement vous invite à soumettre vos plus belles images de Saint-Pacôme du printemps 2013.
- Remettez vos photos avant le 21 juin 2013, un jury sélectionnera deux gagnants parmi les photos qui seront remises (maximum de 5 photos par personne).

### Prix à gagner

Premier prix: 50 Paco \$
Deuxième prix: 25 Paco \$

- Des photos seront sélectionnées à chaque saison par le Jury pour le prix coup de cœur. Ces photos seront affichées à la bibliothèque municipale Mathilde-Massé. Les citoyens pourront donc choisir leur coup de cœur et courir la chance de gagner 20 Paco\$.
- Amateur ou passionné de la photo, nous voulons voir à travers vos yeux ce qui caractérise notre village.
- Procurez-vous une fiche d'inscription au bureau municipal ou dans le journal le Pacômien. Vous devez envoyer vos photos par courriel à l'adresse suivante : develop-stpacome@bellnet.ca

Le comité de développement de Saint-Pacôme









#### DÉTAILS DU CONCOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » — PRINTEMPS 2013

#### **Exposition**

Les photos seront affichées à la bibliothèque Mathilde-Massé de Saint-Pacôme et sur le site de la municipalité.

#### Durée du concours et critères

Le concours débutera le 23 mars 2013 et se terminera le 21 juin 2013. Les photos remises doivent donc correspondent à cette période. Tous ceux qui ont un coup de cœur à Saint-Pacôme (résident et non-résident). Maximum 5 photos par participant seront acceptées.



Photo 2e prix automne 2012 : David Boucher

#### **Droits d'auteur**

La signature du coupon qui doit accompagner chaque photographie constitue la cession, à titre gratuit et pour une durée indéterminée, d'une licence d'utilisation et de reproduction permettant à la Municipalité de Saint-Pacôme d'utiliser et de reproduire de quelque façon que ce soit et sur quelque support que ce soit les photographies soumises dans le cadre de ce concours ainsi que la garantie par le participant qu'il en est le véritable auteur ou l'usager autorisé. Le nom de l'auteur sera obligatoirement mentionné pour toute utilisation de sa photographie.



Photo 1<sup>er</sup> prix automne 2012 : Yan Mercier Photo

#### Adresse d'envoi

Les photos devront être envoyées à l'adresse courriel suivante :

#### develop-stpacome@bellnet.ca

Le formulaire d'inscription complété doit être remis au bureau municipal :

Municipalité de Saint-Pacôme

27, rue St-Louis, C.P. 370

Saint-Pacôme (Québec) GOL 3XO

Ou par courriel develop-stpacome@bellnet.ca

#### Format

Les formats acceptés seront les 4x6 en numérique. <u>Une photo ayant un autre format, une modification ou un ajout sera éliminée.</u>

#### Membres du Jury

Le comité d'évaluation sera composé par des membres du comité de développement, un ou plusieurs élèves de l'école La Pruchière et un professionnel de la photo.

## CONCOURS DE PHOTO « VOS PLUS BEAUX CLICHÉS » — PRINTEMPS **2013** Formulaire à compléter

## SAINT-PACÔME EN FLEURS!

### Concours : Couleurs et parfums - été 2013

Le concours *Couleurs et parfums* est de retour cet été! L'an dernier, ce sont 30 résidents de Saint-Pacôme (toutes catégories confondues) qui ont participé au concours et qui ont contribué à l'obtention du 3° fleuron. Une fois de plus, le Comité d'embellissement vous invite à fleurir votre devanture de maison ou d'entreprise et à vous inscrire au concours *Couleurs et parfums*.

La fleur thématique pour l'été 2013 sera la **giroflée odorante** (nom latin *Matthiola longipetala*). Des points supplémentaires seront alloués à ceux qui intègreront harmonieusement cette fleur à leur aménagement. Des semis seront remis aux participants du concours, les quantités sont limitées.

Voici un aperçu des composantes du concours :

- La période d'inscription a débuté le 25 mars 2013 et se poursuit jusqu'au 30 juin 2013;
- L'évaluation des aménagements sera réalisée par un jury;
- Trois catégories de participants sont offertes:
  - ✓ Petits coins fleuris (balcons et petits espaces);
  - ✓ Grands jardins (espace moyen à grand);
  - Commerces et industries (bâtiments commerciaux et autres entreprises).
- La giroflée odorante sera la fleur thématique cet été. Des points supplémentaires seront accordés pour l'intégration de cette fleur aux aménagements ;
- Les participants courront la chance de gagner de nombreux prix en lien avec l'horticulture.

Voici les critères d'admissibilité et les modalités de participation :

3 catégories : PETITS COINS FLEURIS (balcons et petits espaces);

GRANDS JARDINS (espaces de moyen à grand);

COMMERCES ET INDUSTRIES (bâtiments commerciaux et autres entreprises).

Cette humble annuelle à fleurs rose ou mauve pâle qui se recroquevillent au soleil exhale le soir et les jours gris un parfum capiteux, combinaison enivrante de cannelle, de girofle et de violette. Annuelle rustique qui préfère les climats frais. Semez en surface à l'intérieur en avril et transplantez après les derniers gels.



## SAINT-PACÔME EN FLEURS!

Concours : Couleurs et parfums - été 2013

#### CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

1. Être résident de Saint-Pacôn	(locataire ou propriétaire) ou y posséder un commerce.	
2. L'aménagement paysager de	a être situé en façade et être visible de la rue.	
	ra être constitué d'un ou plusieurs des éléments suivants : arbres, arbustes, haie, pelouse aces, annuelles, bulbes ainsi que bacs et jardinières.	,
4. Le participant transmettra so coordonnées apparaissent ci-	formulaire d'inscription, dûment rempli, au Bureau municipal de Saint-Pacôme, dont les essous.	
•	és aux participants dont l'aménagement paysager intégrera la fleur thématique. Un sache <b>ite</b> sera remis aux participants qui se présenteront au bureau municipal (jusqu'à	:t
6. Une seule inscription par adi	se civique.	
7. Les fleurs et plantes artificie	s ne sont pas admises.	<b>9</b>
	Formulaire d'inscription	
Prénom et nom :		
Adresse:		
Téléphone :	Télécopieur :	
Courriel:		
Cochez la catégorie pour laquell	vous participez :	
Petits coins fleuris	☐ Commerces et industries ☐ Grands jardins	
La période d'inscription est du 2	mars 2013 au 30 iuin 2013.	

Veuillez faire parvenir votre formulaire d'inscription, dûment complété, au Bureau municipal de St-Pacôme : 27, rue Saint-Louis, C.P. 370, St-Pacôme (Québec) G0L 3X0. - Par télécopieur : 418-852-2977 - par courriel : develop-

stpacome@bellnet.ca

# Brunch du Focus!

Le Focus, local des jeunes de St- Pacôme vous invite à vous régaler, le 5 mai 2013 de 10h à 13h à la salle municipale de St-Pacôme!

Carte Adulte: 10\$ Carte Enfant: 5\$

Cartes en vente auprès des jeunes du Focus, des Fermières et des 50 ans et plus

MERCI aux Fermières de Saint-Pacôme ainsi qu'aux membres du Club des 50 ans et +, qui nous ont aidés dans la réalisation de cette première édition du Brunch du Focus!

Merci de nous aider à financer l'achat d'équipement!

Les jeunes du Focus



## Assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la rivière Ouelle

Dimanche 28 avril 2013 déjeuner à compter de 8h00 suivi de l'A.G.A. à 9h00 déjeuner au coût de 12\$

Réserver avant le 25 avril 2013 Pour réservation ou information : 418-852-2356

À la Station plein air de Saint-Pacôme

**BIENVENUE À TOUS!** 



## Mai 2013

Dimanch	ne	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		UVERTURE DE LA BI 0 à 12h00, les mardis de 18 de 15h30 à 17h30 Téléphone : 418-315-0579	3h30 à 20h30 et les jeudis	1 am et pm Comité permanent du colloque des aînés Grande salle 13h30 Fermières ateliers assemblage d'un tricot	Vidanges1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	3 Vidanges 2	4
5 Bibliothèque De 10h00 à 12h00  10h à 13h Brunch Focus au Centre municipal	du	6 9h00 M.A.D.A. Salle du conseil 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate	7 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 Gym. Cerveau pm 20h Séance ordinaire du conseil municipal	8 13h30 Fermières ateliers bordure crochetée sur tissage, tricot ou autre	Récupération 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	10 Récupération 2	11
12 Bibliothèque De 10h00 à 12h00		13 Café Jasette 9h30 Au Centre municipal 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate 19h30 cuisine c.a. âge d'or	14 Bibliothèque De 18h30 à 20h30 19h30 Réunion Chevaliers de colomb 19h30 Réunion membres optimiste	15 13h30 Fermières ateliers au choix, selon les suggestions 19h30 Fermières, réunion mensuelle	16 Vidanges 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	17 Vidanges 2	18 Âge d'or danse souper et soirée
19 Bibliothèque De 10h00 à 12h00		20 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate	21 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	22 13h30 Fermières ateliers trucs variés en couture	23  Récupération 1  Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	24 Récupération 2	25 18h00 Souper Société de gestion de la rivière Ouelle au Club de golf de Saint-Pacôme
26 Bibliothèque De 10h00 à 12h00		27 13h30 Bibliothèque Scrabble duplicate Comité de développement 19h30	28 Bibliothèque De 18h30 à 20h30	29 13h30 Fermières ateliers finition des pièces	30 Vidanges 1 Bibliothèque De 15h30 à 17h30 À 13h30 Scrabble Âge d'or Cartes 13h00	31 Vidanges 2	

Date de tombée : 21 mai 2013 Prochaine parution : 29 mai 2013